

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

PARTIE 1 : ÉCONOMIE - 20 points

Vous travaillez dans le secteur de l'industrie textile et de l'habillement. Votre responsable souhaite se documenter sur le marché mondial. Pour cela, il vous remet deux documents et vous demande de répondre aux questions suivantes.

À partir des documents et en faisant appel à vos connaissances :

1. Définir les termes : (2 pts par réponse) 4 points
 - Importation : *entrées dans un pays de produits étrangers.*
 - Exportation : *ventes à l'étranger de produits (marchandises et services) issus de l'activité nationale.*

2. Citer le pays qui était en 2003 le principal exportateur sur le marché du textile-habillement. 1 point

1^{er} exportateur mondial : la Chine.

3. Citer le pays qui était en 2003 le principal importateur sur le marché du textile-habillement. 1 point

L'Union européenne.

4. Identifier la raison de la mise en place de l'accord multifibre. 2 points

Protéger les fabricants des pays industrialisés, face à la concurrence des PVD qui vendaient leurs tissus et vêtements beaucoup moins cher. (accepter limiter les importations).

5. Préciser les actions prévues, dans le cadre de l'accord multifibre, pour limiter les importations en provenance des pays à bas salaires. (2 pts par réponse) 4 points
 - *Mise en place des quotas. Les exportations de textiles des PVD vers les grands marchés du monde étaient limitées à une quantité précise.*
 - *Les pays riches ont imposé des restrictions sur 140 catégories de vêtements d'une quarantaine de pays producteurs.*

6. Expliquer pourquoi cet accord ne pouvait pas durer. 1 point

Il allait contre les règles de l'OMC qui interdisent le protectionnisme (politique qui vise à protéger l'économie d'un pays contre la concurrence étrangère).

GROUPEMENT EST	SESSION 2006	CORRIGÉ	TIRAGES
B.E.P. Logistique et Commercialisation B.E.P. Vente action marchande 31205		Coef. : 2	A10 L10 R20
ÉPREUVE : E.P.3 - Épreuve juridique et économique		Durée : 1 h 00	Page 1/4

7. Retrouver, selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la part des importations européennes en provenance de Chine. (1 pt par réponse) **2 points**
- aujourd'hui : 18 %
 - en 2010 : 29 %
8. Indiquer ce qui s'est passé le 1^{er} janvier 2005 dans le secteur du textile-habillement. **1 point**
- Événement : fin du système des quotas. (accepter déréglementation)*
9. Citer la conséquence de la déréglementation sur l'emploi en France. **2 points**
- Suppression d'emplois 10 % en France.*
10. Quel est le recours de l'Union européenne pour protéger ses marchés depuis le 1^{er} janvier 2005 ? **2 points**
- Clauses de sauvegarde : croissance des importations limitées à 7,5 %.
(refuser : protectionnisme).*

Pour l'ensemble des questions, accepter toute réponse cohérente.

PARTIE 2 : DROIT - 20 points

Au 1^{er} janvier 2005, une réforme concernant l'acquisition du nom de famille a été mise en application. Vous disposez d'une documentation sur le sujet.

En vous aidant des documents et en faisant appel à vos connaissances :

1. Retrouver la modification apportée en France par la réforme des noms de famille au 1^{er} janvier 2005. 3 points

Les parents ont maintenant le choix du nom de leur enfant, à savoir :

- le nom du père.
- le nom de la mère.
- les deux noms accolés.

2. Yacine OUAZZOU et Nathalie MARTIN ont eu un premier enfant, Samir, né le 30 novembre 2004. Yacine et Nathalie ne sont pas mariés ; ils ont reconnu simultanément leur fils.

- 2.1 Déterminer le nom de famille que porte l'enfant. 1 point

OUAZZOU.

- 2.2 Quel autre nom de famille, les parents peuvent-ils demander pour Samir ? Justifier la réponse. 2 points

OUAZZOU-MARTIN

Jusqu'au 30 juin 2006, il est possible d'adjoindre au nom de l'enfant, né entre le 2 septembre 1990 et le 31 décembre 2004 inclus, le nom de l'autre parent.

3. M. Paul Durant et Magali Moulin ont 3 enfants :

Pierre Durant né le 11 mars 1991
Amandine Durant née le 15 avril 1997
Nicolas Durant né le 30 avril 2005.

Magali et Paul souhaitent profiter de la nouvelle réforme des noms de famille pour modifier le nom de leurs trois enfants en ajoutant le nom de la maman.

- 3.1 Ont-ils la possibilité de modifier le nom de leurs trois enfants ? 1 point

Oui.

- 3.2 À quelles conditions peuvent-ils modifier le nom de famille de leurs trois enfants ? 3 points

- L'aîné doit être né entre le 2 septembre 1990 et le 31 décembre 2004.
- Pierre a 15 ans, ils doivent lui demander son consentement, son accord.

3.3 Auprès de qui doivent-ils effectuer les démarches pour faire cette modification ? 1 point

L'officier d'état civil du lieu de résidence de l'enfant aîné.

4. Retrouver le principe de transmission du nom de famille dans les pays de l'Union européenne suivants. 3 points

Luxembourg : *nom du père.*

Portugal : *nom du père et de la mère.*

Pays-Bas : *choix du nom.*

5. Donner la définition d'une personne physique et morale.

Personne physique :

2 points

Tous les êtres humains, quels que soient leur âge ou leur nationalité, sont considérés comme des personnes physiques en droit.

Personne morale :

1 point

Groupement de personnes physiques ayant la personnalité juridique.

6. Citer les trois éléments qui permettent d'identifier une personne physique. 3 points

- *Nom (prénom et nom de famille).*

- *Domicile.*

- *Nationalité.*